



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 25130

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la prise en compte des actions et projets des associations et organismes d'éducation populaire dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique culturelle de l'État. Les associations et fédérations d'éducation populaire souhaitent une reconnaissance plus active et plus forte par l'État de leurs interventions. Elles s'inquiètent de la baisse des crédits de l'action culturelle territoriale, de la diminution envisagée de l'apprentissage des arts à l'école et notamment au lycée, de l'absence d'aide aux actions d'insertion par la culture en direction des publics populaires ou fragilisés, des possibles effets de la révision générale des politiques publiques sur leurs interventions et celle de l'État en faveur du développement des connaissances, savoirs et pratiques culturelles auprès des différents publics. Elles demandent d'une part que l'État affirme le caractère de service public non marchand des activités d'animation, d'éducation et de diffusion des pratiques culturelles, d'autre part aide les projets et actions des associations et fédérations d'éducation populaire et reconnaisse leur participation au travers notamment de chartes ou contrats territoriaux de coopération culturelle associant des intervenants et financeurs (collectivités locales, État, institutions culturelles et fédérations d'éducation populaire), enfin organise la tenue du conseil national « culture et éducation populaires ». Elle suggère qu'un accord cadre puisse être discuté, négocié et adopté entre l'État et ces fédérations fixant des objectifs, précisant les actions, valorisant les moyens nécessaires, et prévoyant une évaluation progressive de leurs déploiements. Elle lui demande de bien vouloir lui faire part des initiatives concrètes et précises qu'entend prendre le Gouvernement pour répondre à ces demandes et à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication entend favoriser l'inscription de politiques durables de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs, en orientant l'action des structures qu'il soutient. Les actions d'élargissement des publics sont des actions prioritaires pour le réseau soutenu par le ministère de la culture et de la communication. Par ailleurs, il développe un dialogue interministériel avec les ministres en charge de la ville, de la jeunesse, de l'éducation nationale, de l'intégration et de la justice, afin que les actions de l'État soient mises en cohérence et qu'elles s'intègrent fortement à la dimension culturelle dans une politique gouvernementale concertée. Cette politique interministérielle permet de dégager les domaines d'interventions prioritaires, de prendre en compte les expériences locales exemplaires, et surtout de poursuivre la mobilisation des institutions culturelles en liaison avec les collectivités territoriales. Elle articule son action en lien avec les politiques conduites par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances afin que la dimension culturelle soit présente dans les contrats urbains de cohésion sociale. Le plan d'éducation artistique et culturel du gouvernement adopté le 30 janvier 2008 fait du développement de l'éducation artistique et culturelle une priorité, notamment à travers le partenariat entre les établissements scolaires et les institutions culturelles. Il se traduira également par l'intégration d'enseignement de l'histoire des arts dans les programmes scolaires. Onze fédérations d'éducation populaire sont signataires de la charte culture-éducation populaire. Des conventions triennales permettent de soutenir financièrement leurs têtes de réseau et de développer des actions

de formation et de sensibilisation à la culture. Notre pays a besoin du travail éducatif mené par ces fédérations. Elles réalisent un maillage culturel et autant d'actions nécessaires pour favoriser l'accès à la culture des publics éloignés de l'offre des institutions. Les engagements que la ministre de la culture et de la communication a pris pour mettre en place une meilleure cohésion sociale devraient permettre de continuer à mener à bien ces missions ancrées sur les territoires et porteuses de projets culturels, en lien avec la dynamique du dialogue interculturel et du « vivre ensemble ».

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25130

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4992

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10921